

VILLE D'ANTONY

Conseil municipal

10 avril 2014 à 20 heures

La séance est ouverte à 20h15 par M. Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

M. le Maire : Chers collègues, je propose à Christel Cornat de faire l'appel.

(Il est fait appel des conseillers municipaux par Mme Cornat)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. NEHME à M. SENANT

M. VOULDOUKIS à Mme COTTENCEAU

M. le Maire : Cette séance impliquant le débat sur le compte administratif, je vous propose comme président de séance Jean-Yves Le Bourhis.

M. LE BOURHIS : Je vais tout de suite donner la parole à Pierre Médan.

1 - l'adoption du compte administratif de la ville exercice 2013.

M. MEDAN : Bonsoir. L'habitude est de présenter le compte administratif sur la base du rapport ; nous avons souhaité changer et visionner une projection.

Le compte administratif 2013 montre l'activité de la ville à la fois sur l'investissement et sur le fonctionnement, et en troisième partie, nous

vous donnerons quelques éléments concernant les ratios de gestion, d'endettement, de financement, etc...

Traditionnellement, on commencera par les recettes courantes de fonctionnement : elles vont apparaître au niveau du chapitre 74 ; contrairement à ce que nous avons fait hier en commission, nous étudions un premier tableau où ne figurent que les comptes administratifs, et dans la deuxième partie, quand il s'agira du budget, il y aura le budget, je le précise par rapport aux tableaux que nous avons vus hier où les deux étaient mis en parallèle.

Le compte administratif fait apparaître une relative stabilité des dotations, qui masque en fait une baisse de la DGF et cette baisse de la DGF de 13 M€ à 12,8 M€ correspond en fait au début d'une baisse plus marquée qui va avoir lieu cette année et dans les années à venir d'un certain désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales. Pour le reste, c'est plutôt en augmentation en termes de subventions.

Nous avons globalement une stabilité mais, encore une fois, qui correspond à des évolutions qui peuvent être contraires et qui seront précisées tout à l'heure.

Concernant les recettes courantes de fonctionnement et les impositions directes, il y a ici un peu plus de choses à dire puisque les taxes communales sont pour la taxe d'habitation, la taxe foncière, et les rôles supplémentaires en croissance assez forte, à peu près 4,5% pour la taxe d'habitation. On note donc un certain dynamisme des bases fiscales tout en indiquant bien que les taux que nous voterons tout à l'heure, notamment pour la taxe d'habitation, sont des taux très faibles et parmi les taux les plus faibles de France. Les bases fiscales sont dynamiques, l'Etat les revalorise, on en parlera tout à l'heure, et évidemment pour ce qui est des différentes taxes, la livraison de programmes de logements à Antony y est pour quelque chose aussi bien sûr.

Pour les reversements de la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, il n'y a plus de changements, le périmètre est inchangé, il n'y a rien à dire de ce côté-là.

Les recettes courantes continuent avec les autres recettes fiscales ; dans les autres recettes fiscales on a les droits de mutation qui passent de 2,9 à 3,1, avec un certain rebond du marché immobilier. Dans les autres taxes, on trouve notamment la taxe sur l'électricité qui a augmenté en 2013 de 100 000 €. Là aussi une légère augmentation dont nous reparlerons un peu tout à l'heure.

Sur les produits des services qui correspondent à la ligne 4 et aux chapitres 70 et 75, il y a ici une augmentation de 11,6 à 11,7 M€ qui s'explique par différents facteurs, notamment un certain dynamisme ou disons une bonne fréquentation des structures scolaires, parascolaires peut-être un peu moins, mais surtout scolaires, et puis notamment pour à peu près 200 000 € une augmentation des loyers qui sont perçus dans le cadre d'Antony-pole, ce qui est une bonne chose parce que cela veut dire que nos bâtiments sont davantage occupés depuis quelque temps.

Concernant les recettes totales, on peut constater qu'entre 2012 et 2013, on a eu 2,6% d'augmentation. Elles sont passées de 83 à 85,2 M€, cela va expliquer -et j'en reparlerai- nos marges de manœuvre puisque cette augmentation de 2,6% se fait sur une valeur absolue et un montant global qui est déjà très important. Voilà pour les recettes de fonctionnement.

Si nous abordons maintenant les dépenses, il est classique de commencer par les charges à caractère général, qui de 2012 à 2013 passent de 17,1 M€ à 16,6 M€. Je pense que cette baisse de 2,5% traduit l'état d'esprit de l'équipe et notamment du Maire qui cherche à contrôler et à être très attentif à ce que les charges, quelles qu'elles soient mais celles-là en particulier, soient parfaitement maîtrisées. Je pense que c'est rare d'avoir une telle baisse, et les baisses précédentes ne sont pas

comparables puisque celle-là est à périmètre constant, ce qui n'était pas forcément le cas dans le passé. Cela traduit véritablement une volonté de faire attention à l'ensemble des postes de dépenses.

Concernant ces charges, je ne vais pas anticiper sur tout à l'heure, mais il est classique d'avoir à l'intérieur de ce poste qui est composé de beaucoup d'éléments des postes qui augmentent et des postes qui baissent ; dans le rapport vous avez des précisions sur l'ensemble des évolutions positives ou négatives de ces charges à caractère général, mais je pense que ce serait un peu long de rentrer dans les détails de ce qui baisse et de ce qui augmente, je prends le global et je constate qu'au global on a quand même gagné 500 000 €.

Les charges de personnel augmentent assez peu, de 41,5 à 41,8, cela fait à peine 1,10%, et cela s'explique en partie par la réforme qui a été mise en œuvre à partir de juillet 2012, de mémoire, sur les retraites des personnels, cela fait partie de ce qu'on appellerait en économie des éléments exogènes sur lesquels on a peu de maîtrise et que nous subissons. Et si on enlève ces éléments qui nous sont imposés, là encore les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées et en réalité n'augmentent pas, en dehors bien entendu des questions liées à l'augmentation des droits à la retraite, enfin des montants pour la retraite des personnels.

Les charges de gestion courante comprennent notamment deux éléments qui intéressent beaucoup cette assemblée : c'est l'ensemble des subventions qui sont versées aux associations, il y a une stabilité, et notamment il y a l'attribution versée au CCAS qui a augmenté de 2012 à 2013 de 100 000 €. Là encore, cela explique l'augmentation de 5,9 à 6.

La dernière ligne qui était à zéro jusqu'en 2012 est une ligne intéressante dont on doit parler et dont on a d'ailleurs déjà parlé en commission et dans le débat d'orientation budgétaires, c'est une ligne qui correspond au

Fonds de péréquation intercommunale, et c'est évidemment une ligne qui va peser de plus en plus lourd. Elle pèse 200 000 € en 2012, 600 000 € en 2013, et malheureusement elle pèsera 1 M€ en 2014. Cette péréquation est une augmentation liée aux charges de personnel et cette augmentation explique une grande partie de la hausse de ces dépenses puisque s'il n'y avait pas ces éléments, on aurait une stabilité, voire une baisse. Voilà pour le côté dépenses.

Comme je le disais tout à l'heure, le côté recettes est en valeur absolue plus lourd, avec une augmentation en pourcentage qui va donner un résultat nettement plus fort et on le reverra tout à l'heure encore mieux. Pour les niveaux d'épargne, on a une comparaison entre le côté recettes et le côté dépenses et l'épargne de gestion augmente et s'établit à 20,1 M€, ce qui est un beau résultat compte tenu des éléments négatifs et de la conjoncture qui n'est quand même pas très porteuse depuis quelque temps sur le plan économique.

Les frais financiers dont on a longuement parlé en de multiples occasions ici s'établissent à 3,4 M€, c'est-à-dire baissent légèrement par rapport à 2012. Le taux moyen de la dette augmente mais très légèrement, il passe de 3,03 à 3,06, c'est donc une augmentation toute marginale, ce qui nous permet d'avoir une épargne brute toujours très élevée qui s'établit à 16,8 M€ et qui permet, évidemment, d'avoir la fameuse marge de manœuvre dont on parle. Je rappellerai pour vous éviter de faire le calcul que sur les 6 années qui sont présentées au tableau, on a une épargne brute d'environ 96 M€ sur la mandature. Et c'est en partie cela qui sur le plan financier permet d'avoir un programme d'investissements ambitieux malgré la conjoncture. Et ce programme d'investissements ambitieux au niveau de la commune, on peut franchement dire qu'il participe aussi à notre niveau à notre action pour développer l'emploi dans un bassin qui est proche puisque les investissements qui sont réalisés sont souvent

réalisés par des entreprises françaises contrairement à un certain nombre d'autres points sur lesquels on pourrait revenir.

L'amortissement de la dette conduit à une épargne nette de 8,3 qui là encore montre bien que tout en remboursant régulièrement et parfois un peu plus avec une augmentation, et ça augmentera encore en 2014, il est possible à la fois d'investir et de rembourser assez rapidement la dette.

Ce tableau peut se traduire par quelques courbes, les dépenses et les recettes de gestion, les deux courbes permettent de voir très concrètement l'évolution des deux avec une légère hausse des recettes, il y a un accroissement de l'écart entre les deux courbes sur la fin de la période.

Les niveaux d'épargne sont aussi intéressants à étudier, ce sont toujours des niveaux d'épargne élevés avec une courbe qui montre des niveaux très élevés, il n'y a qu'à regarder le point de départ. Ce n'est pas parce que nous avons eu en 2010 18,6 que ce point doit être la référence. Voilà pour la première partie de cette présentation.

Je vous disais tout à l'heure qu'il y avait le fonctionnement et l'investissement et ensuite quelques éléments de réflexion. On va maintenant aborder l'investissement.

Les dépenses d'investissement sont très nombreuses puisque le programme d'investissement en 2013 atteint 35,5 M€, c'est le programme le plus important hormis celui de 2011 où l'on avait été un peu boostés par le plan de relance, avec le fait de pouvoir bénéficier du FCTVA d'une façon un peu différente de d'habitude, là il y avait eu quelque chose qui s'était passé. Mais 35,5 M€, on voit bien que c'est un niveau important.

La dernière colonne correspond aux restes à réaliser qui ne sont pas à négliger mais qui très réglementairement ne font pas partie du programme 2013.

Les grands projets en 2013, vous les connaissez, on les a souvent rappelés, je vais aller vite : il y a eu le cinéma et la ludothèque qui ont été payés à raison de 6,2 M€, avec un peu de report. Il y a eu l'espace associatif Vasarely qui n'est pas encore tout à fait terminé mais qui a donné lieu à un peu plus de 4 M€ en 2013 ; le parc des Bas-Graviers : 3 M€, la cuisine centrale..., j'ai cité les plus importants mais il y en a évidemment d'autres qui sont rappelés dans le document.

Les travaux dans les bâtiments communaux représentent aussi une part importante, je m'attache aux éléments les plus marquants de ce tableau, je ne rentre pas dans le détail de l'ensemble des lignes avec les travaux dans les crèches, dans les écoles, dans les bâtiments sportifs et culturels, tous ces travaux qui évidemment sont un peu moins marquants que les grands projets qui sortent de terre mais qui sont tout aussi importants pour les Antoniens au quotidien qui emmènent leurs enfants à l'école et dans les crèches, et qui trouvent des bâtiments qui sont toujours entretenus, bien chauffés, c'est important. On a la chance d'avoir un certain nombre de réalisations qui se voient peut-être moins mais qui correspondent à des attentes fortes des Antoniens.

Les travaux de voirie et de réseaux : là encore on en a régulièrement parlé puisqu'on refait un certain nombre de rues, on améliore l'éclairage public, la signalisation des rues également, en termes de sécurité c'est important, le fait d'enfouir aussi, tous les enfouissements de réseaux que vous connaissez.

L'ensemble de ces dépenses d'équipement correspond à 35,5 M€ avec sur la mandature, si on en fait la somme, 195 M€ sur 6 ans, ce qui correspond à une somme qui est considérable. Dans le document, nous avons fait un calcul qui montre que depuis 2003, c'est un ensemble d'investissements qui se maintient, dont le rythme se maintient et se maintiendra encore en 2014.

Nous allons maintenant évoquer un élément qui est régulièrement évoqué dans les commissions et dans les débats : l'endettement. C'est évidemment un élément de financement de ces programmes d'investissements, et on constate que l'encours de la dette de 2012 à 2013 a augmenté d'à peine 2 M€, avec des frais financiers en légère baisse, avec un taux moyen de la dette en très légère hausse mais c'est vraiment marginal, 3,03 et 3,06, et enfin un ratio Klopfer de très bonne qualité, très loin du ratio de 15 qui est l'alerte indiquée par la Chambre Régionale des Comptes puisque nous avons la capacité en 2013 de rembourser la dette en même pas 7 ans. Donc c'est évidemment un ratio qui est rassurant dans la mesure où notre capacité de financement nous permettrait d'envisager si l'on devait avoir envie de changer, ce qui n'est pas le cas concernant le rythme du programme d'investissement, le remboursement de la dette. Et franchement, tant que le taux moyen de la dette est à ce niveau très éloigné d'un niveau que l'on constate souvent dans des communes voisines, avec un ratio de ce type on peut dire que la situation financière de la ville est tout à fait correcte, saine, et le souci que nous avons de gérer au plus près les dépenses et d'essayer d'avoir toujours un niveau de recettes en hausse permet d'envisager pour la deuxième partie de ce conseil municipal le budget 2014 avec une certaine sérénité et un certain dynamisme.

M. LE BOURHIS : Je vous remercie pour cet exposé tout à fait clair, est-ce qu'il y a des questions ?

M. RUFAT : Je voudrais, plutôt que de poser des questions qui ont déjà été posées dans la réunion d'hier, faire des commentaires sur ce compte administratif qui nous a été présenté avec le charme des nouvelles diapositives, mais le contenu, lui, ne varie pas beaucoup.

D'abord un mot pour mes collègues nouveaux qui vont assister au rite d'initiation du conseil municipal puisque c'est le premier débat que nous

allons avoir à cette première séance après les élections, vous allez voir comment se passent les débats habituellement. C'est dommage que ce soit le compte administratif car c'est toujours assez austère comme débat, mais c'est comme ça, c'est le Maire qui a choisi qu'on passe le compte administratif aujourd'hui alors qu'on aurait pu le faire avant les élections...

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Si, nous l'avons bien fait à l'agglomération.

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Si, nous l'avons fait à la communauté d'agglomération, on aurait pu le faire aussi ici. Mais nous avons bien compris dans nos débats d'hier que vous n'étiez pas toujours maître de l'ordre du jour à la communauté d'agglomération.

M. le Maire : Non, c'est impossible de voter le compte administratif avant d'avoir connaissance du compte de gestion du receveur municipal.

M. LE BOURHIS : M. Rufat, c'est peut-être un peu austère mais en même temps c'est intéressant et ça demande un peu de rigueur, donc c'était intéressant d'avoir ce débat en début d'activité municipale.

M. RUFAT : Quand nous ferons le bilan de la mandature passée, je reprendrai quelques chiffres et j'essaierai d'être peut-être moins long que M. Médan.

Je vais d'abord reprendre les points qui ont été évoqués dans le même ordre que M. Médan puisque c'est assez classique : d'abord sur la section de fonctionnement, et puis j'évoquerai ensuite la section d'investissement. Je suis d'accord avec vous, M. Médan, sur la section de fonctionnement, je crois qu'on a une stabilité dans la tendance habituelle, c'est-à-dire qu'on retrouve une baisse des dotations de l'Etat que l'on a depuis des années, c'est un sujet assez lancinant que l'on a ici, quels que soient les gouvernements, il y a déjà eu plusieurs alternances

et il y a toujours une baisse constante. Alors vous, vous parlez de désengagement de l'Etat, chacun utilise les termes qu'il veut mais il y a toujours eu cette notion de reporter les charges sur les communes et non sur l'Etat, c'est une constante. Ceci dit, il y a une autre constante : c'est que depuis des années, cette baisse des dotations de l'Etat est compensée sur Antony par l'augmentation du produit des impôts ; vous avez d'ailleurs expliqué ici qu'une partie vient des bases dynamiques et qu'une partie aussi vient des choix de l'Etat qui revalorise les bases. Donc les choses font qu'en moyenne, sur cette partie là, l'équilibre est largement positif pour la ville.

Concernant les dépenses, vous avez mentionné que les dépenses de personnel augmentent, oui si on reste à périmètre constant car il y a eu des transferts à la CAHB qui doivent fausser les résultats par rapport aux années précédentes, et comme vous l'avez dit, il y a le maintien des charges de gestion courante qui sont restées à peu près stables. La nouveauté cette année, dans cette tendance, ce sont les produits des services municipaux, c'est-à-dire les tarifs payés par les familles, qui marquent une pause alors qu'il y avait une tendance à l'augmentation depuis des années, et vous dites que la recette du cinéma Ephémère a permis d'obtenir cette stabilité, sinon on aurait peut-être eu une baisse des produits des services ; donc je me permets de rappeler que le cinéma Ephémère qui a permis cette stabilité est en partie le fruit de l'opiniâtreté de l'opposition qui s'est investie et qui a insisté là-dessus, je me souviens très bien des débats qui ont eu lieu ici où vous étiez prêt, Monsieur le Maire, à abandonner le projet de faire un cinéma Ephémère.

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Si, quand il y a eu la facture des 300 000 ou 400 000 € annoncés, vous étiez assez réticent. Je me souviens très bien des débats ici, et vous avez demandé que l'opposition soit constructive, c'est la

preuve que l'opposition peut avoir des idées qui ont l'heur de plaire à la majorité.

Dans cet esprit, on vous propose, puisqu'on parle du compte administratif, de revoir la grille tarifaire, celle qui permet d'avoir des recettes, 10 M€ de recettes. On plaide pour que cette grille tarifaire soit revue tout en maintenant les équilibres qu'on a vus ici, pour que l'on répartisse mieux la charge qui reste aux familles pour moins pénaliser les foyers les plus modestes ; c'est possible si l'on revisite le taux d'effort et les tarifs extrêmes, les seuils et les planchers, cette adaptation est tout à fait possible.

Concernant l'épargne de gestion, c'est-à-dire la balance entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à périmètre constant, elle est à peu près stable, si on ne prend ni le point maximum ni le point minimum c'est à peu près stable, et j'entends bien que c'est grâce à la maîtrise des dépenses que vous avez faite. Je laisse de côté l'anecdote des études embryonnaires qui ne servent à rien, que l'on a vues hier, nous aurons peut-être une explication. Mais qu'il s'agisse de réductions de dépenses inopinées comme la déduction des factures d'un fournisseur défaillant, déduction qui n'est pas négligeable, ou qu'il s'agisse d'autre chose, on voit bien qu'il y a un effort de rigueur sur de nombreux plans, dans l'entretien, dans les commandes de fournitures, dans les dépenses de réception, mais l'effort principal porte sur les réductions de personnel. C'est écrit dans les tableaux, il suffit de prendre les comptes administratifs de 2012 et de 2013 pour voir qu'il y a une quarantaine de postes en équivalents temps plein de moins en 2013. Et dans cette baisse de postes, vous avez dit, M. le Maire, qu'il y en avait un peu partout, c'est vrai, il y a des auxiliaires de puériculture, il y a des agents d'animation, des aides éducateurs, un gardien de police, mais ce qui est curieux, c'est qu'il y a une ligne qui ne baisse pas, c'est celle des emplois

fonctionnels, c'est-à-dire les emplois de direction qui, eux, augmentent, clairement l'austérité n'est pas répartie de manière uniforme et elle frappe plutôt les postes d'exécution, ceux qui sont auprès des citoyens.

Venons-en aux investissements : vous nous avez épargné la liste des travaux et je vous en remercie. Je ferai la même chose, par contre vous omettez de mentionner dans votre présentation car c'était complètement absent dans les rapports et les diapos, le principal report qui a eu lieu dans le courant de l'année 2013, les 11 M€ attendus de la vente des terrains rue Pajeaud à Pitch Promotions. C'était une recette attendue pour équilibrer le budget 2013, il y a eu une décision modificative qui l'a annulée mais par rapport aux prévisions du budget (et puisque nous avons le compte, c'est bien pour comparer au budget) il y a quand même eu une perte de recettes de 10 M€.

Alors deux commentaires sur cette histoire : d'abord, vous avez pris la décision de détruire 10 000 mètres carrés de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, l'IUFM, qui était en bon état, rénové depuis peu de temps, avec des équipements sportifs, avec un auditorium, et cet équipement a été détruit pour faire une opération immobilière avec un promoteur qui propose des logements de luxe. Cette hypothèse que vous avez eue, ce projet que vous avez mené montre ses limites aujourd'hui avec les difficultés de commercialisation que rencontre ce promoteur ; vous êtes obligés de vous priver de ces recettes et de porter l'achat du terrain qui doit monter, si j'ai bien fait les calculs, à 200 000 € de frais pour le portage ; et pour l'instant nous n'avons aucun bénéfice, on en discutera au budget avec sérénité comme vous l'avez dit hier.

Alors vous avez dû baisser, pas à due concurrence mais pas loin quand même, les autres postes. Quand on compare compte à compte, on constate qu'il y a une baisse sur les bâtiments communaux de 2 M€, sur la voirie de 3 M€, et je mets de côté l'enfouissement qui était une

campagne déjà prévue de réduction, il y avait 3 M€ que vous ne preniez pas en compte, il y a eu 2 M€ de report supplémentaire, cela fait 12 M€ alors que c'était 10 M€ de report, et puis il y a probablement un complément en emprunts supplémentaires qui n'étaient pas prévus. Du coup vous avez bien été obligés de compenser d'une façon ou d'une autre cette perte de recettes et d'honorer, puisque c'était quand même obligatoire, les chantiers déjà lancés, vous les avez cités : le cinéma, l'Espace Vasarely, il fallait bien les poursuivre vu la valeur attendue des investissements que vous avez prévue.

Alors, permettez-moi une petite touche personnelle puisqu'on constate des réductions également dans les travaux ; combien dans tout cela de mètres de pistes cyclables en 2013 ? Je souhaite beaucoup de courage à la nouvelle élue chargée de ce dossier pour surmonter les réticences de la majorité ! Je lui dis qu'elle rencontrera dans les élus de l'opposition des alliés constructifs sur ce point ; on a le droit de vous aider, non ? Il faudrait commencer par arrêter la course à l'échalote du ridicule avec les arrêtés municipaux en cascade qui définissent les zones 3 à double sens, il y a un arrêté qui tombe à peu près tous les trimestres, c'est un peu compliqué à suivre. Et il faudra surtout démonter la forteresse que vous avez faite en centre ville pour que les vélos ne circulent pas facilement ; où sont les pistes cyclables pour aller au cinéma ? Pour aller à la médiathèque ? Pour aller à la Maison des Arts ? Pour aller au collège François Furet ou au lycée Sainte-Marie qui ont tous été équipés d'arceaux et de garages à vélos ? Il n'y a pas aujourd'hui de solution pratique pour faire ces parcours en vélo.

Votre bilan 2013, M. le Maire, M. le rapporteur, c'est aussi votre conception assez originale du caractère pavillonnaire du centre ville, notamment rue Gabriel Péri. Il semblerait que le seuil de 70 ans soit aussi appliqué aux pavillons et qu'ils seraient trop vieux pour le cachet

d'Antony. L'opération urbaine de densification du centre ville va se poursuivre, malgré votre réquisitoire électoral mais ça fait partie des joutes des élections, cette densification va se poursuivre sur le terrain de l'ancien théâtre où des immeubles, à l'image de leurs voisins, vont arriver en proposant à nouveau des logements privés inaccessibles aux familles de la classe moyenne. Ce sera probablement une manière d'améliorer les inégalités d'Antony mesurées par l'indice Gini que nous partageons avec M. Médan.

Enfin, que dire d'original sur la dette ? Elle augmente, c'est une hausse dont j'avais dit qu'elle était « irrésistible » l'année dernière, et elle continue alors que j'espérais l'inverse puisque M. le Maire dit souvent, et il l'a répété hier, que payer ses dettes, c'est s'enrichir. A ce que je vois, pour l'instant on n'est pas en train de réduire cette dette et donc on ne prend pas ce chemin vertueux que vous avez proposé.

Pour toutes ces raisons nous ne voterons pas ce compte administratif.

M. LE BOURHIS : Merci M. Rufat.

Mme DELPECH : Ce n'est pas un commentaire mais juste une question qu'a évoquée notre collègue Pierre Rufat à l'instant : il s'agit dans les recettes des produits de services, vous avez dit que les augmentations des recettes du cinéma étaient compensées par le recul des participations familiales. Comment expliquez-vous le recul des participations familiales, et notamment sur les centres de loisirs et la petite enfance ?

M. MEDAN : Je ne pense pas avoir dit qu'il y avait eu un recul, je pense avoir dit que les produits des services s'expliquaient par le cinéma éphémère pour une part, et aussi par le fait que l'activité scolaire et parascolaire n'était pas aussi dynamique qu'avant. Mais ce n'est pas forcément un recul.

Mme DELPECH : Si, c'est bien marqué « recul » dans le document.

M. MEDAN : Je n'ai pas appris par cœur ce qui est dans le document...

M. LE BOURHIS : Attendez, on va essayer de procéder par ordre. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? M. Médan, voulez-vous répondre aux différentes interventions et notamment aux questions de M. Rufat ?

M. MEDAN : Sur ce qu'a dit M. Rufat, je m'apprêtais à prendre des notes point par point mais sur le fonctionnement, j'ai noté que globalement vous partagiez un certain nombre de nos positions et que vous trouviez que ce qui était présenté était plutôt bien, enfin que la ville était bien gérée, c'est plutôt l'impression que vous m'avez donnée. Je vous remercie donc de votre impartialité et je pense qu'on est beaucoup à avoir compris cela.

Sur l'investissement, vous avez été un peu plus critique, vous avez mis l'accent sur le problème Pitch, je répondrai de façon simple que malgré le problème Pitch qui est en retard par rapport à ce que nous avons prévu, le budget est bouclé et l'endettement a augmenté de 2 M€, donc d'une certaine manière je prends la preuve du document que vous avez entre les mains pour vous dire : voilà, il ne s'est rien passé de grave ou de dramatique malgré le fait qu'effectivement nous attendions une recette qui va arriver un peu plus tard.

M. LE BOURHIS : Merci.

M. RUFAT : Je ne vais pas rompre l'impartialité que vous m'accordez mais j'ai quand même fait une critique sur la gestion ; je n'ai pas dit que faire des économies était une mauvaise idée, j'ai dit qu'il fallait respecter les équilibres, et sur la grille et sur les évolutions de personnel, j'ai dit qu'il y avait une discordance entre les personnels fonctionnels et les personnels exécutants et que ça faisait question ; et puis j'ai repris une idée déjà ancienne, à savoir qu'il fallait reprendre la grille tarifaire pour qu'elle soit plus juste.

M. MEDAN : Vous avez raison ; je n'ai pas appris le document par cœur, j'ai simplement évoqué une stabilité alors qu'il est bien dit le recul, mais le recul doit être très minime, et je ne sais pas pour quelle raison il peut y avoir ce recul ; peut-être que M. Le Maire a une explication, de toutes façons ce recul est très faible.

M. le Maire : Il y avait eu effectivement une forte augmentation des activités périscolaires, de la fréquentation périscolaire, les années précédentes et en 2013, il y a eu un léger recul. Mais habituellement on avait bien 3 à 4% de hausse chaque année et on s'était habitués à cette pente.

Au-delà de ce point, j'aimerais quand même faire un commentaire d'ensemble sur le compte administratif, parce que Pierre Rufat a dit beaucoup de bien de notre gestion mais enfin il n'est pas allé jusqu'à dire que c'était malgré les mesures imposées par l'Etat... même s'il n'a pas dit que l'Etat n'avait pris que de bonnes mesures. L'Etat a effectivement augmenté les bases d'imposition puisque chaque année, l'Assemblée Nationale et le Sénat votent la revalorisation des bases pour compenser l'inflation. Vous me direz que suivre l'inflation, c'est quand même la moindre des choses, mais dans la fonction publique territoriale, je ne sais pas si c'est la même chose pour la fonction publique dans son ensemble, en tout cas dans la fonction publique territoriale, les charges de salaires pour l'employeur augmentent d'environ 2% par an, même en l'absence de revalorisation du point d'indice.

Ce n'est peut-être pas pour tous les salariés mais mon problème à moi, c'est ce que paye la ville, et ce que paye la ville, c'est naturellement une hausse de 2% par an. Donc si l'Etat augmente nos bases de 0,9% en l'occurrence, ce n'est quand même pas un cadeau, c'est un minimum, et c'est inférieur à la hausse naturelle des dépenses de personnel.

L'effet des mesures de l'Etat, lui, a été extrêmement négatif, moins négatif qu'il ne le sera dans le budget que l'on va voir tout à l'heure, mais quand même très négatif puisque la seule baisse de la DGF a été de 300.000 €, la hausse de la péréquation a été de 400.000 €, et au total ce sont donc 700.000 € d'effet négatif des mesures de l'Etat pour les comptes de la ville, sans parler des charges sur les salaires qui ont augmenté de 300.000 €, en raison de la réforme des retraites et des mesures sur les bas salaires. Au total c'est 1 M€ de charges supplémentaires, ou de recettes en moins pour la ville. Et ce million d'euros de charges supplémentaires imposées par l'Etat, nous l'avons absorbé sans difficultés et même en augmentant notre autofinancement de 1,7 M€. S'il n'y avait pas eu ce million d'euros de charges imposées par l'Etat, on aurait 2,7 M€ de hausse de notre autofinancement. Tout cela grâce au fait que l'on a réussi cette année en 2013, et on le fera encore en 2014, à stabiliser totalement nos dépenses de fonctionnement. Cela, vous ne l'avez pas dit M. Rufat, c'est dommage parce que vous auriez été plus objectif en le disant, mais c'est ce qu'il faut retenir de ce compte administratif : nous avons réussi à créer une marge supplémentaire de 2,7 M€.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, dans l'impartialité que m'a prêtée tout à l'heure M. Médan, il me semble bien avoir dit « en respectant les équilibres actuels », je parlais de l'évolution des grilles tarifaires ; alors je vois bien que quand on vous donne un peu d'ouverture, vous traduisez cela en quasiment un « beni placet » sur votre gestion, et hop tout de suite après, vous revenez sur l'Etat, les baisses, etc.. ; moi, simplement j'ai dit que vous aviez maintenu l'ensemble des dépenses sur les frais de gestion et les affaires générales, je l'ai reconnu, je n'ai pas mis en cause cela.

M. LE BOURHIS : Je vous propose de passer au vote.

(Sortie de M. le Maire)

(Vote à main levée : le compte administratif est adopté par 40 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention.)

(Retour de M. le Maire dans la salle)

- 2 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement.

(Rapporteur : M. Médan)

M. MEDAN : C'est l'annexe 1 que vous avez dans le rapport ; elle précise les sommes, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat brut comptable de l'exercice, soit 14.38.285 € de la manière suivante : on comble le besoin de financement de la section d'investissement en totalité pour 13.631.473 €, et le reste sera un résultat reporté en section de fonctionnement pour 755.811 €

M. RUFAT : Une explication de vote : puisque ceci est le reflet du compte administratif, notre vote sera le même.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour, 7 voix contre, et 1 abstention).

- 3 - Approbation du compte de gestion du trésorier principal.

(Rapporteur : M. Médan)

(Il est fait lecture du rapport de présentation et procédé à un vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix pour et 1 abstention).

M. LE BOURHIS : Ce conseil est terminé.

(La séance est levée à 21h00.)